



Master MEEF 1^{er} degré – Année universitaire 2024-2025

Cadrage de la situation intégratrice 8.1

Expliciter la mise en œuvre de principes et de normes du service public dans l'exercice du métier d'enseignant

Objectif de la situation intégratrice : montrer sa capacité à concevoir sa pratique professionnelle comme mettant en jeu les normes et les principes du service public d'éducation

Démarche de la situation intégratrice : présenter par écrit une situation professionnelle vécue ou observée et en effectuer l'analyse à partir des normes et des principes du service public d'éducation.

Par situation professionnelle, on vise ici non seulement le contexte, mais également l'action de l'enseignant à laquelle le contexte a donné lieu. Cette situation professionnelle peut être une situation d'enseignement, une situation de gestion de classe, une situation de relation avec les parents.

Par situation vécue ou observée, on entend soit une situation que l'étudiant a vécue en tant que praticien en pratique accompagnée ou en autonomie, soit une situation qu'il a été amené à observer pendant les périodes d'observation et qu'a rencontré l'enseignant titulaire de la classe.

L'évaluation de la SI 8.1 se déroule de la manière suivante :

- L'étudiant doit déposer un travail (dossier de 4 pages ou PPT composé de 4 diapositives¹) **non noté huit jours** avant l'oral d'évaluation. Le dépôt est la condition de la passation de l'examen.
- L'évaluation porte **uniquement** sur la soutenance orale de ce travail.

1. Objectif et contenu du travail à rendre

Ce travail à rendre - de 4 pages ou 4 diapositives maximum (sans les annexes) - sert de base à l'oral. Il permet à l'étudiant de se concentrer sur l'analyse lors de son exposé oral.

Il comprend les éléments suivants :

- La description du contexte de la situation (cette partie du travail rassemble des données qui peuvent être issue du dossier à rendre pour la SI 8.3) :
 - o Présentation de l'école (situation de l'école, nombre de classe)
 - o Présentation de la classe (composition de la classe, avec les éléments qui seront importants pour l'analyse)
 - o Identification du contexte de la situation retenue (en termes de cadre de vie de classe et/ou d'enseignements confiés)
- Le choix de la situation professionnelle servant à la mise en œuvre des principes et des normes du service public.
 - o Description de la situation professionnelle retenue (s'agit-il d'un moment d'enseignement spécifique, d'un incident au sein de la vie de la classe, d'une situation en lien avec la vie de l'école...),
 - o Justification du choix : quels principes et normes sont mis en jeu. Il s'agit ici seulement d'annoncer ce qui fera l'objet d'un développement plus détaillé dans l'exposé oral.
- Quelques éléments bibliographiques (références institutionnelles, livres ou article de recherche, autres articles utilisés ou cités...) qui sont, soit utilisés dans la note écrite, soit utilisés à l'oral.

Ce dossier ou diaporama peut également comporter des annexes que l'étudiant jugera utile de faire figurer (règles de vie de classe, outils de vie de la classe, photographie de l'environnement de travail...) Ces annexes comprendront notamment les éléments sur lesquels l'oral s'appuiera.

Sur la forme (pour un dossier papier et des annexes papier) :

- Marges : 2,5 cm
- Police de caractère : Times 12 pt ou Arial 11 pt
- Interligne 1,5

¹ Le format du PPT sera proposé aux étudiants lors des enseignements.

- Texte justifié
- Respect de la norme American Psychological Association (APA)

Ce travail à rendre reste essentiellement descriptif.

Nous attendons de l'étudiant dans la partie orale une analyse et une prise de recul par rapport à la situation.

Date limite dépôt dossiers SI 8.1 : 12 mai 2025.

2. Contenu de l'oral

L'oral dure 20 minutes et se déroule devant une commission composée d'un formateur intervenant à l'INSPE (PINSPE, DEA ou PEMF). Il se décompose comme suit :

- 10 minutes de présentation
 - o reprendre et préciser les éléments essentiels du dossier écrit (qu'il aurait par exemple été trop long de décrire) ;
 - o présenter les dilemmes et les choix possibles auxquels l'enseignant a été exposé ;
 - o envisager une action à court et à long terme ;
 - o faire un bilan mettant en perspective l'exercice du métier d'enseignant et la prise en main de la classe permettant d'anticiper les problèmes rencontrés et les objectifs visés.
- 10 minutes d'échanges avec la commission. Durant ce temps d'échanges la commission pourra :
 - o revenir sur certains aspects de la situation pour les faire préciser ;
 - o revenir sur l'analyse de la situation présentée à l'oral et élargir le propos à d'autres situations similaires ;
 - o inviter l'étudiant à se projeter dans l'avenir.

3. Critères d'évaluation de l'oral

Les critères d'évaluation de la prestation orale sont les suivants :

- Maîtriser la langue française,
- Communiquer de manière claire et structurée ;
- S'appuyer sur le dossier remis à la commission ou sur d'autres documents présentés au moment de la prestation orale ;
- Problématiser la situation en fonction des normes et principes de références ;
- Se détacher de la situation pour envisager différents cas de figures et faire évoluer sa réflexion le cas échéant ;
- Construire des réponses pertinentes lors de l'entretien ;
- Questionner de manière pertinente son rapport au métier.